

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**20 JUIN 2014**

- Président** : **M. Laurent DESTRUMELLE**
- Présents** : **Mesdames et Messieurs Véronique GUÉRIN, Myriam HUOT, Joëlle PICARD, Bernard BEAUJET, Joël CHARTIER, Jean CREMMER, Claude DEJENTE, Jean-Pierre GIOT, Daniel KOLEK, Alain LELOUX, Norbert MORENVILLÉ, Stéphane SCHMITT.**
- Absents Excusés** : **Monsieur Jean-Yves BRETON ayant donné procuration à Monsieur DESTRUMELLE. Madame Nathalie GHYLLEBERT,**
- Secrétaire** : **Madame Véronique GUÉRIN**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

**1 – Procès-verbal :**

- Adopte le procès-verbal de la précédente réunion.

**2 – Election de trois délégués du conseil municipal et de leurs trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs :**

Le bureau électoral a été mis en place :

Président : Monsieur Laurent DESTRUMELLE, Maire,

Secrétaire : Madame Véronique GUERIN,

Membres plus âgés et plus jeunes du conseil municipal : Messieurs Jean CREMMER, Claude DEJENTE, Madame Myriam HUOT, Monsieur Stéphane SCHMITT.

Le Maire a dénombré treize conseillers municipaux présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a été procédé aux élections selon le mode de scrutin défini par la loi et le dépouillement a donné les résultats suivants :

Election des délégués :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Proclamation de l'élection des délégués :

Monsieur CREMMER Jean ayant obtenu 13 voix a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur BEAUJET Bernard ayant obtenu 13 voix a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur DEJENTE Claude ayant obtenu 13 voix a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

### Proclamation de l'élection des suppléants :

Monsieur GIOT Jean-Pierre ayant obtenu 13 voix a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

Madame HUOT Myriam ayant obtenu 13 voix a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur DESTRUMELLE Laurent ayant obtenu 13 voix a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

Le procès-verbal de ces élections a été dressé et clos le 20 juin 2014 à 21 h 00. Il a été établi en trois exemplaires et après lecture a été signé par le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

### **3 – Acceptation de devis : Délibération n° 25-14**

- Retient la proposition de l'entreprise LAMBOT pour la fourniture d'un broyeur à branches pour la somme H.T. de 8 500 €, soit 10 200 € T.T.C.
- Charge le Maire de s'adresser auprès des organismes compétents afin d'obtenir des subventions.

### **4 – Achat d'une table de ping-pong et de buts « Hand-foot » :**

Le Maire informe l'assemblée que suite à la rencontre avec les jeunes du village, il lui a été proposé l'aménagement de mini terrains de foot sur le terrain de foot existant et l'installation d'une table de ping-pong sur la partie du terrain qui sera inoccupée.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe d'aménagement du terrain. Des devis seront demandés pour les buts « Hand-foot » et le Maire est chargé d'acheter ce matériel jusqu'à hauteur de 1 000 € H.T.

La table de ping-pong sera achetée et stockée par la Mairie en attendant de savoir où elle sera installée (aux abords de la salle Pierre Curie ou de la salle Arthur Rimbaud ou du terrain de foot).

### **5 – Chemins communaux :**

La réfection de deux chemins n'appartenant pas à l'Association Foncière d'Amagne doit être entreprise Rue Jean Mermoz et Route de Givry. Des devis ont déjà été fournis par une entreprise. Le Maire se chargera de demander d'autres propositions de prix à différentes entreprises.

### **6 – Décision modificative au budget primitif 2014 : Délibération n° 25-14**

Pour l'achat du broyeur à branches, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

- Prélèvement de la somme de 5 200 € du compte dépenses 2313 opération 613 « aménagement dans les bâtiments communaux »
- Affectation de la somme de 5 200 € au compte dépenses 2188 opération 659 « broyeur à branches »

La présente décision sera intégrée à la délibération n° 25-14 prise pour l'achat du broyeur.

### **7 – Affaires diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points suivants :

- Un moteur de la station d'épuration a été endommagé suite à un orage. Un dossier d'assurance est actuellement en cours pour une indemnisation éventuelle.
- Les poteaux incendie ont été contrôlés par le SDIS et ils sont conformes. Le SDIS recommande la facilité d'accès à Vivescia.
- Lors de la réunion qui s'est tenue au sujet du pôle socio-culturel d'Amagne, une rencontre a lieu avec les responsables de la poste pour l'installation de l'agence postale communale à cet endroit. Des travaux supplémentaires sont prévus pour l'aménagement de cette structure et la poste verserait une aide financière d'environ 10 000 €.

Ces informations données, Monsieur le Maire invite chaque conseiller à faire part de ses remarques et observations.

Sont ainsi abordés les sujets suivants :

Monsieur KOLEK indique le nom de l'animateur pour la fête patronale et que l'Amagnus est en cours de préparation. Il informe également que l'animateur installera, le dimanche soir de la fête, un écran géant pour la finale de la coupe du monde de football.

Madame HUOT demande si la PMI et la RAM seront installées au pôle socio-culturel. Réponse positive lui a été faite par le Maire.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 00.